

Le département du Loiret aide ses habitants à avoir une mutuelle

[Christine Berkovicus](#) Le 09/12/2016

Le Loiret a décidé de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour tous. Un partenariat avec Actiom a été mis en place, une association d'assurés qui travaille déjà avec plus de 1.500 communes et compte environ 10.000 adhérents.

C'est une première à l'échelle départementale : le Loiret a récemment décidé de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour tous. Pour mettre en place le système, la collectivité a noué un partenariat avec Actiom, une association d'assurés qui travaille déjà avec plus de 1.500 communes et compte environ 10.000 adhérents. Celle-ci peut proposer trois formules de couverture sociale et dix niveaux de garantie à des tarifs attractifs « de l'ordre de 15 à 25 % inférieurs à une adhésion individuelle », selon le président d'Actiom, Renaud Berezowski.

[Retour aux soins](#)

« L'objectif est d'aider les publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical pour des raisons financières. Nous constatons en effet une progression du renoncement aux soins faute de complémentaire santé », déplore Alexandrine Leclerc, vice-présidente du conseil départemental. Avec l'adhésion à cette mutuelle, le but recherché est en général atteint, confirme l'association. *« Nous avons pu constater que la consommation de soins repart à la hausse »,* note son président. *« On voit les patients aller chez le dentiste, refaire leurs lunettes, alors qu'ils avaient les mêmes depuis dix ans, ou s'équiper en prothèse auditive. »*

[Plateforme téléphonique](#)

Pour en bénéficier, il suffit d'appeler la plate-forme téléphonique d'Actiom ou d'aller à l'une des permanences organisées dans les maisons du département. Seules conditions préalables : résider dans le Loiret, au titre de sa résidence principale ou secondaire, ou y être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral, et adhérer à l'association en versant une cotisation de 12 euros par an.

Depuis le lancement du dispositif en octobre, Actiom a comptabilisé 1.400 demandes, et escompte la signature de 300 à 400 contrats pour 2017. Mais, selon le conseil départemental, l'offre pourrait concerner un public plus large, de l'ordre de 5 à 10 % de la population, soit de 32.000 à 65.000 personnes. L'initiative du Loiret va faire école auprès d'autres départements, notamment en Aquitaine ou en Normandie, où Actiom espère bien signer prochainement de nouveaux partenariats.